



Règlement Particulier

Ch. Dép. Vétérans EcoBad

Saison 2019-2020

CB77/1920/CDA/REGLEMENT CDV/NGY

Le tournoi est homologué sous le numéro d'autorisation 19.LIFB.77/CH.D./001.

Le tournoi se déroulera selon les règles de la Fédération Française de Badminton (FFBaD), des règlements particuliers de la Ligue Île-de-France de Badminton (LIFB) et du présent règlement.

Article 1 : Organisation

- 1.1 Le Championnat Départemental Vétérans est organisé par le Comité Badminton de Seine-et-Marne (CoBad77), via la Commission Compétitions Adultes (CCA).
- 1.2 La compétition se déroulera les **samedi 11 et dimanche 12 janvier 2020**.
- 1.3 La compétition aura lieu au Complexe Michel Jazy, rue du cimetière, 77600 Bussy St Georges.
- 1.4 La CCA établit le calendrier, le diffuse, envoie les convocations aux clubs, assure la tenue de la table de marque, fournit le matériel informatique, et applique le règlement particulier.
- 1.5 Le club recevant la compétition assure la préparation de la salle : sonorisation, table de marque, buvette, poteaux, filets, bannettes pour les joueurs, corbeilles pour les volants usagés, serpillières, plaquettes pour les feuilles de matchs, chaises pour les conseillers d'équipe, numéros de terrains, espace affichage, espace de stand partenaire du CoBad77, espace public...
- 1.6 Le comité d'organisation et le club hôte déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre sur les lieux de la compétition.

Article 2 : Conditions de Participation

- 2.1 Cette compétition est ouverte aux joueurs vétérans, compétiteurs et « non-Compétiteurs » (NC), licenciés dans un club affilié au CoBad77 ou licenciés au CoBad77 directement.
- 2.2 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD, la LIFB, le CoBad77 et doit être en possession de sa licence pour la saison en cours et ne doit faire l'objet d'aucune suspension.
- 2.3 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
- 2.4 Tous les tableaux (SH, SD, DH, DD, DM) sont ouverts à la compétition suivants les catégories vétérans et classements suivants (arrêtés au 12 décembre 2019) :
 - V1-V2 (né entre 1975 et 1984) en N1/R5, R6/D7, D8/D9, P10/P12 (ouvert aux NC),
 - V3 à V8 (né en 1974 et avant) en N1/R5, R6/D7, D8/D9, P10/P12 (ouvert aux NC).
- 2.5 Dans la mesure du possible, tous les tableaux seront joués en poules, puis en élimination directe pour le tableau final.
- 2.6 Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper deux séries si le nombre d'inscrits de l'une des séries est inférieur à 4.
- 2.7 Le comité d'organisation ne pourra regrouper plus de deux séries, sans avoir obtenu préalablement l'accord des joueurs concernés ou du responsable de leurs inscriptions.

Article 3 : Inscriptions

- 3.1 Les joueurs peuvent s'inscrire sur trois tableaux. **Toutefois, le comité d'organisation pourra être amené à limiter à deux tableaux en cas de nécessité dans certaines séries.**
- 3.2 Le sur-classement dans une catégorie d'âge plus jeune sera accepté en double à condition que l'un des deux joueurs ait la catégorie d'âge requise. Le sur-classement dans une série supérieure sera accepté en double à condition que l'un des deux joueurs ait le classement requis. Les simples se dérouleront dans le classement et la catégorie d'âge du joueur, sans sur-classement possible.

- 3.3 Le formulaire d'inscription est à envoyer en format Excel par mail à cca@cobad77.fr au plus tard le **dimanche 22 décembre 2019** en précisant en objet « Inscription CDV [*nom du club*] ». Les inscriptions seront retenues par ordre d'arrivée (tournoi standard). Toute modification devra être transmise par mail. Aucune spécification horaire ne sera prise en compte.
- 3.4 Les frais d'engagement sont de 10€ pour un tableau, de 16€ pour deux tableaux et 22€ pour trois tableaux. Ils sont à régler au plus tard le dimanche 22 décembre 2019 **par virement bancaire** avec pour référence « CDV [*nom du club*] ».

CAISSE D'ÉPARGNE				Relevé d'Identité Caisse d'Épargne		
CE ILE DE FRANCE						
Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.						
17515	90000	08219286007	14	CE ILE DE FRANCE		
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>		
IBAN						
FR76	1751	5900	0008	2192	8600	714
BIC						
C	E	P	A	F	R	P P 7 5 1
SAVIGNY LE TEMPLE 136 MAIL DE LA FONTAINE RONDE 77176 SAVIGNY LE TEMPLE TEL : 01.72.62.69.06			Intitulé du compte COMITE DEPARTEMENTAL BADMINTON MAISON DEPARTEMENTALE DES SPORTS 12 B RUE DU PRESIDENT DESPATYS CASE POSTALE 7630 77007 MELUN CEDEX			

- 3.5 Ces frais d'engagement sont remboursables en cas de désistement notifié par mail à la CCA avant la date du tirage au sort. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée. Les forfaits survenus après le tirage au sort sont également à justifier auprès de la LIFB selon [les modalités fixées par celle-ci](#).

Article 4 : Déroulement de la compétition

- 4.1 Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle de Guillaume LE PENNEC, Juge-Arbitre désigné par la Commission Comité des Officiels Techniques (CCOT) du CoBad77.
- 4.2 Le tirage au sort sera effectué le **28 décembre 2019**.
- 4.3 Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points (voir article 7.2 des [règles officielles du badminton](#)) et en auto-arbitrage. Le Juge-Arbitre s'assurera de la bonne tenue des matchs et désignera les arbitres éventuels ou à défaut les compteurs de points.
- 4.4 Tout participant devra signaler sa présence à la table de pointage dès son arrivée chaque jour de la compétition.
- 4.5 Les matchs peuvent être appelés 60 minutes avant l'horaire prévu, le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes, et les joueurs disposeront de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match.
- 4.6 Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable. Le volant plume officiel est le Victor Champion n°5 (sauf pour la série N1/R5 où le volant officiel est le Victor Champion n°1). En cas de litige, il sera imposé pour disputer le match. Chaque joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
- 4.7 Seul le comité d'organisation, les officiels techniques, les bénévoles du club hôte, les joueurs et leurs conseillers d'équipe sont autorisés à se présenter sur le plateau de jeu.
- 4.8 Les joueurs et joueuses acceptent d'être photographiés et/ou filmés par le CoBad77, et de voir ces photos et/ou vidéos diffusées sur le site internet du CoBad77 et sur le compte Facebook de celui-ci, sauf demande contraire explicite.